Nations Unies S/PV.5342



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5342e séance

Mercredi 21 décembre 2005, à 18 heures
New York

Président :	M. Thomson	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Omura
	Philippines	Mme Taguiang
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Motoc

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

05-65629 (F)

La séance est ouverte à 18 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) **:** Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/812, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2001/1016) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) **:** Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1651 (2005).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'ouverture, à Abuja (Nigéria), de la septième série des pourparlers de paix intersoudanais sur le Darfour placés sous l'égide de l'Union africaine, et exprime sa gratitude à l'Union africaine, à la communauté internationale et aux autres donateurs.

Le Conseil est encouragé par la participation active de représentants de tous les groupes invités du Mouvement/Armée de libération du Soudan et du Mouvement pour la justice et l'égalité, ainsi que de membres du Mouvement populaire de libération du Soudan en tant que composante du Gouvernement d'unité nationale, et exhorte tous les participants à poursuivre leur coopération avec la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).

Le Conseil demande à toutes les parties au conflit d'honorer leurs engagements de conclure un accord de paix juste et global sans plus tarder. Il exige de toutes les parties qu'elles renoncent à la violence et mettent fin aux atrocités sur le terrain, en particulier celles commises contre des civils, notamment les femmes et les enfants, les travailleurs humanitaires et les membres des forces internationales de maintien de la paix.

Le Conseil rappelle les injonctions qu'il a lancées, dans ses récentes résolutions, au Gouvernement soudanais et aux forces rebelles, ainsi qu'à d'autres groupes armés, afin qu'ils tiennent pleinement leurs engagements. Il exige, en particulier, que le Mouvement/Armée de libération du Soudan, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Gouvernement mettent immédiatement fin à la violence, se conforment à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena, lèvent les obstacles au processus de paix et coopèrent pleinement avec la Mission de l'Union africaine, et que le Gouvernement désarme et contrôle les milices. Il exige également que les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient immédiatement traduits en justice.

Le Conseil rappelle sa crainte que la persistance de la violence au Darfour n'ait des conséquences néfastes pour la région, en particulier pour la sécurité du Tchad. C'est pourquoi il condamne avec fermeté les attaques récemment menées par des éléments armés à l'intérieur du Tchad, notamment l'attaque lancée le 19 décembre 2005 contre des positions de l'armée nationale tchadienne dans la ville d'Adré, et appuie les efforts visant à réduire les tensions à la frontière.

Le Conseil réaffirme qu'il est résolu à appliquer pleinement les mesures prévues par ses résolutions sur le Soudan, notamment à amener quiconque commet des actes de violence ou des

violations de l'embargo sur les armes ou entrave le processus de paix à répondre de ses actes.

Le Conseil exprime sa gratitude à l'Union africaine et à sa Mission au Soudan (MUAS) pour le rôle positif que ses forces ont joué en aidant à réduire la violence et à promouvoir le rétablissement de l'ordre dans le Darfour.

Le Conseil lance un appel aux donateurs pour qu'ils continuent d'appuyer l'action cruciale de la MUAS, qui s'efforce d'enrayer la violence dans cette région meurtrie, et de fournir une aide humanitaire essentielle à des millions de civils touchés par la guerre, tant dans le Darfour qu'au-delà de la frontière au Tchad.

Dans le contexte plus large du Soudan, le Conseil salue les nouveaux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, en particulier la signature de la Constitution du Sud-Soudan et la formation du Gouvernement du Sud-Soudan. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/67.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 5.